

éditeurs pourront nous convaincre que la seule façon juste de trancher la question, c'est en grande partie de reviser les mesures présentées par le ministre, mesures qui obligeront les contribuables canadiens à dépenser beaucoup plus chaque année.

Monsieur le président, les nouvelles augmentations postales et le nouvel impôt de 2 p. 100 qu'on vient d'annoncer dans le budget sur le revenu, sont une chose que les Canadiens ne toléreront pas. Ce sont des choses qu'on ne devrait pas leur demander alors que les prix sont déjà de beaucoup trop élevés par suite de la mauvaise gestion de nos affaires financières dont s'est rendu coupable aujourd'hui le gouvernement à l'égard des habitants de notre pays.

L'hon. M. Kierans: Monsieur le président, permettez-moi quelques observations avant de passer à l'étude du premier article. Depuis quatre jours, les députés ont posé des questions auxquelles on devrait pouvoir répondre très rapidement.

Avant de le faire, j'aimerais souligner deux choses. Le député de Kootenay-Ouest a demandé quelles seraient les répercussions de la mesure sur les employés des Postes. Je crois pouvoir mieux répondre en lisant un télégramme que j'ai reçu ce matin. Il est ainsi conçu:

● (8.30 p.m.)

[Français]

Meilleurs vœux de succès pour l'adoption de votre bill. La poste doit être administrée sur une base d'affaire et faire ses frais. Espérons que l'étude sur compagnie de la Couronne soit accélérée.

[Traduction]

Le télégramme était signé par quelqu'un que connaissent bien tous les Canadiens: W. L. Houle, président national du Syndicat des postiers du Canada. (*Applaudissements*)

Tous ceux qui travaillent pour les Postes, y compris les employés syndiqués, ont dit ce qu'ils pensaient du bill.

Parlons maintenant de définitions. Un député a prétendu, comme la presse d'ailleurs, que le déficit des Postes pour son courrier de la deuxième classe était une subvention. On a dit que j'avais qualifié ce déficit de subvention en parlant aux représentants de l'édition. A cela je répondrai en citant la définition que donne Webster d'une subvention:

Une somme ou des biens accordés par un gouvernement, État ou organisme municipal, à un particulier ou à une société, pour l'aider à créer une entreprise considérée d'intérêt public ou à aider celle-ci... Une subvention pourra consister

soit en un don unique soit dans le paiement d'une somme qui dépasse les frais normaux nécessaires pour mettre sur pied ou assurer un service...

On cite comme exemple la distribution du courrier.

Une voix: Parlez-nous de la revue *Time*.

L'hon. M. Kierans: Le député d'Hillsborough m'a interrogé sur les avantages qui pourraient découler de l'accroissement des services tout-par-avion. Je suis heureux qu'il ait posé cette question car la réponse m'a surpris, tout comme elle surprendra le député. L'acheminement des lettres de première classe pesant plus de huit onces par service tout-par-avion fera augmenter le volume du courrier de 2.5 millions de tonne-mille.

Le député d'Edmonton-Ouest a demandé pourquoi les résidents urbains doivent être privés des livraisons du samedi puisque ce service va être maintenu dans les régions rurales. On doit se rappeler que le bureau de poste rural est pour ainsi dire un bureau ambulancier. L'utilisateur en reçoit son courrier et y dépose ses lettres. Le facteur lui vend des timbres ou des mandats-poste. Si cette route postale est supprimée le samedi l'utilisateur n'obtient aucun service. D'une façon générale on gagne à maintenir un tel service car le bureau de poste mobile est le seul distributeur de journaux, ce qui est un facteur important.

Par contre, le résident urbain peut se rendre le samedi à des bureaux de poste secondaires. Il peut y acheter des timbres ou des mandats-poste. Il peut, si c'est nécessaire, louer une case postale comme le fait une entreprise commerciale pour faciliter la livraison du courrier. En outre, le citadin peut faire venir les vendeurs de journaux à domicile ou acheter son journal dans un magasin. Par conséquent, les centres urbains souffriront moins que la campagne des effets d'une réduction de service.

L'honorable député d'Hillsborough s'est enquis du déséquilibre dans le mouvement des journaux et des périodiques entre le Canada et les États-Unis. Le ministère des Postes tient des registres sur l'expédition des journaux, comme le fait le ministère des Postes des États-Unis. Par conséquent, aucun problème ne se pose, lorsqu'il s'agit de déterminer le nombre exact de publications adressées à l'un ou l'autre pays. Les deux administrations font une vérification.

L'honorable député d'Hillsborough a également posé une question au sujet du tri du courrier dans les régions rurales. On n'a jamais envisagé la possibilité de supprimer le tri du courrier, car cela nous desservirait en